

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 11 • Mercredi 9 février 2011

www.speca.ca.edu

L'Internet comme nouveau moyen d'expression, d'action et de pression pour les syndicats

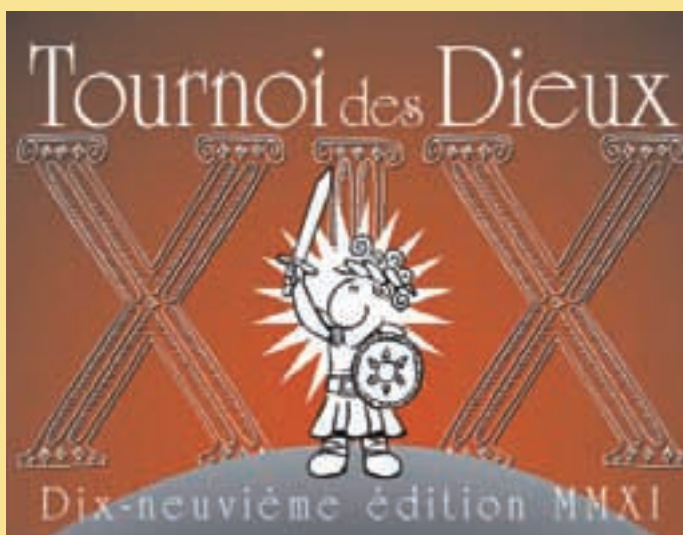
«Le syndicalisme est aujourd'hui soutenu par les moyens de communication améliorés, créés par l'industrie moderne et qui permettent aux ouvriers d'être en contact mutuel»

Cette phrase écrite par Karl Marx en 1848 dans «Le Manifeste du Parti Communiste» est toujours d'actualité. De tout temps, les nouvelles technologies en matière de communication ont influencé les pratiques syndicales. À une certaine époque le télégraphe, la photocopieuse puis, le télécopieur ont amélioré la circulation de l'information essentielle à la mobilisation. Mobilisation qui permet de créer un rapport de force avec l'employeur. Aujourd'hui, le

courrier électronique, Internet et les médias sociaux offrent aux syndicats des tribunes et des moyens de diffusion de l'information efficaces. En effet, la diffusion du SPECA-HEBDO sous forme papier peut prendre quelques jours tandis que sa diffusion sous forme électronique prend quelques secondes.

Les nouveaux moyens d'expression et de communication

L'utilisation du courrier électronique par le SPECA comme moyen de communication avec les membres est devenu courant. Pour un syndicat, l'accès aux nouveaux modes de communication n'est pas un automatisme. Un employeur peut refuser à un syndicat l'utilisation du courrier



Bonjour à vous,

La grande marche vers le **19^e Tournoi des Dieux** a enfin commencé. La création d'une équipe d'enseignants du Collège est toujours bien appréciée de la part des élèves qui participent. Dans cette optique, le comité organisateur vous invite à créer une équipe issue du corps professoral pour vous mesurer à la génération montante. La formule du Tournoi des Dieux a été légèrement modifiée et nous avons intégré de nouvelles épreuves.

Pour toutes questions ou tout commentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

En espérant vous voir parmi nous bientôt.

Contacts : Daniel Pierre-Roy
Adjoint.ageca@collegeahuntsic.qc.ca

→ → Suite de la page 1

électronique et d'Internet. Par exemple, au début des années 2000, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) a cherché à communiquer par courrier électronique avec les employés d'Hydro-Québec afin de les convaincre d'adhérer au SCFP-FTQ. Au même moment, la direction d'Hydro-Québec avait intercepté et interdit ces messages. Plus récemment, lors du conflit de travail entre les chargés de cours et l'Université de Montréal, la direction de l'université a coupé l'accès au Syndicat aux outils Internet. À la CSDM, la direction d'une école a intercepté les échanges de courriels de 2 enseignants. Dans ces échanges de courriels, les enseignants critiquaient sans retenue la direction de leur école. Cet échange de courrier électronique a été utilisé comme preuve dans un arbitrage pour maintenir la sanction qui leur a été imposée.

Au fur et à mesure que l'utilisation des nouvelles technologies progresse, la législation actuelle montre ses limites. Au Québec, contrairement à la France, le Code du travail n'a pas été modifié pour tenir compte de ces nouvelles réalités. Les syndicats doivent donc négocier des ententes avec les employeurs pour avoir accès à l'Internet de l'entreprise et au courrier électronique des membres. De plus, avec les législations actuelles rien n'empêche un employeur d'intercepter les échanges de courriels du syndicat ou des employés et de les utiliser contre le syndicat ou ses employés à la Commission des relations de travail ou dans un arbitrage.

Pour ce qui est de la diffusion de l'information, la grande majorité des syndicats (centrale syndicale, fédération, syndicat autonome...) possède un site web. Les informations que l'on y retrouve sont très diversifiées : des nouvelles, des capsules d'information, l'historique, le journal syndical ou des dossiers pratiques (retraite, congé de maternité, convention collective...). Sur le site web du SPECA on retrouve : le SPECA-HEBDO, des nouvelles, la convention collective et de l'information sur les assurances et la retraite. Depuis sa création en 2004, le site web du SPECA a été visité plus de 100 000 fois (environ 40 fois par année par enseignant). Savez-vous que depuis que le SPECA-HEBDO est disponible sur notre site web, plusieurs cadres du Collège le lisent régulièrement? À l'époque où seule la version papier était disponible, ils n'osaient pas le voler pour en prendre connaissance. Nous devons maintenant faire un peu plus attention au contenu que nous publions puisque dans une cause à la Commission

des relations de travail, le Collège a utilisé le contenu du SPECA-HEBDO dans sa preuve.

Les organisations syndicales utilisent de plus en plus les médias sociaux (YouTube, Twitter, Facebook...). La dimension communautaire des syndicats est importante. De par cette nature, il est normal de voir les syndicats tenter de développer leur présence sur les médias sociaux. Quels pourraient être les objectifs d'un syndicat à utiliser les médias sociaux? Donc augmentation de la visibilité, augmentation de la sensibilisation et de la mobilisation.

L'utilisation de médias sociaux n'est pas toujours un gage de succès. À titre d'exemple, lors de la dernière négociation, la FNEEQ a utilisé Facebook pour tenter de mobiliser ses membres. Sur les 14 000 enseignants de cégep à la FNEEQ seuls 188 se sont joints au groupe Facebook la «FNEEQ – Les profs de cégep en négo!». Les médias sociaux, selon les avis juridiques, sont considérés comme des espaces publics de diffusion de l'information. Comme pour un site web, l'information que l'on y retrouve peut être utilisée contre un syndicat ou ses membres.

Les nouveaux moyens d'action et de pression

Sur le plan de l'action syndicale, trois nouvelles pratiques commencent à apparaître : Les «cyber-campagnes», les «cyber-piquets de grève» et les «e-conflits».

Les «cyber-campagnes» peuvent être destinées à recruter de nouveaux adhérents ou à sensibiliser les membres à une problématique particulière. Par exemple, lorsque l'exécutif du SPECA envoie un courriel aux enseignants les invitant à signer une pétition.

Les «cyber-piquets de grève» consistent, lors d'un conflit de travail, à informer les parties prenantes, les médias et l'opinion publique. Ils peuvent prendre plusieurs formes : médias sociaux, bulletins électroniques, sites web... Le plus souvent, des sites web temporaires sont créés lors des conflits. Au Canada, ce serait au début des années 2000 que, lors du conflit au journal Calgary Herald, ce genre de site web aurait été utilisé pour la première fois. Lors de notre dernière négociation, le front commun a mis en ligne un tel site web : frontcommun.org.

Les technologies de l'information et des communications (TIC), tout comme les systèmes d'informations, peuvent facilement être pris en otage lors d'un conflit de travail, c'est



→ → Suite de la page 2

le principe du «e-conflit». Bien organisée, cette pratique demande peu de ressources à l'organisation syndicale et elle peut paralyser l'entreprise. Par exemple, en février 1999, lors du conflit de travail chez Elf, les ingénieurs ont bloqué les systèmes informatiques ce qui a paralysé complètement la production. Le droit à ce genre de moyens de pression n'étant pas prévu dans les législations du travail, il est raisonnable de penser que des plaintes, en vertu du Code criminel, pourraient être portées contre les employés qui ont bloqué les systèmes informatiques.

Comme tout progrès technologique, les communications électroniques sont susceptibles d'apporter le meilleur et le pire selon l'utilisation qui en est faite. Les abus demeurent possibles. Comment éviter que l'employeur ne soit tenté d'espionner les syndicats? Depuis le début des années 2000, la cybersurveillance est un problème qui préoccupe les syndicats du monde entier. Comme au Québec, notre cadre législatif ne protège pas les syndicats en matière de TIC, la négociation locale s'avère être la seule solution possible. Une telle entente locale devrait inclure le cadre d'utilisation des courriers électroniques, d'Internet et d'intranet par les employés et le syndicat. Mais, est-ce qu'une entente locale,

ne s'appuyant pas sur des droits reconnus dans les lois en matière de TIC, assure une protection suffisante même lors de conflits de travail?

Les TIC sont tranquillement en train d'influencer nos pratiques syndicales en fournissant une opportunité de développer de nouvelles formes d'expression. Parallèlement, les législations du travail n'ont pas été ajustées pour tenir compte de ces nouvelles technologies. Rien dans les législations :

- ◆ ne garantit la confidentialité des communications électroniques des syndicats ;
- ◆ n'empêche un employeur de faire de la cybersurveillance ;
- ◆ oblige les employeurs à fournir aux syndicats l'accès à l'Internet, à l'intranet et au courrier électronique.

Malgré notre volonté d'intégrer les TIC dans nos pratiques, nous conservons encore des moyens de communication moins techno de façon à ne pas être trop dépendant de notre employeur. Que pouvons-nous faire pour que les législations soient modifiées afin de pouvoir utiliser de façon légitime les TIC?



Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de la réplique de l'Alliance sociale aux propos du chroniqueur Alain Dubuc paru le 17 janvier dans **La Presse**. Devant le refus de l'équipe éditoriale de **La Presse** de la publier, les membres de l'Alliance sociale la rendent donc publique.

Chronique d'Alain Dubuc

<http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/alain-dubuc/201101/14/01-4360279-la-sainte-alliance.php>

Réplique de l'Alliance sociale

<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/January2011/20/c4084.html?view=print>

Salutations syndicales,

La cotisation au RREGOP après 35 années de service : un investissement rentable !

Dans le document de consultation sur l'entente de table centrale préparé par la CSN, on pouvait lire, en ce qui concerne le régime de retraite, que le changement faisant passer de 35 à 38 le nombre maximal d'années pendant lesquelles il est possible de cotiser au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) constituait une « mesure volontaire ».

Cette formulation quelque peu ambiguë pouvait laisser croire qu'il était possible de continuer à travailler après 35 années de service sans verser de quote-part au RREGOP, alors qu'en fait, elle signifiait qu'il demeurerait toujours possible de prendre sa retraite au bout de 35 ans sans pénalité actuarielle et avec un revenu équivalent à 70% du salaire moyen des cinq meilleures années. C'est plutôt le fait de poursuivre ou non sa carrière par la suite pour bonifier sa rente jusqu'à concurrence de 6% supplémentaire qui représente le choix s'offrant à la travailleuse ou au travailleur concerné.

Ceci dit, il faut souligner que les cotisations payées après 35 ans de service s'avéreront un investissement extrêmement rentable. En effet, une enseignante ou un enseignant au sommet de l'échelle salariale verse entre 4 600\$ et 4 900\$ par année au RREGOP (le taux étant passé à 8,69% le 1^{er} janvier 2011), selon qu'elle ou il se situe à l'échelon 17, 18 ou 20. La rente générée pour une année de service correspondant à 2% du salaire moyen des cinq meilleures années et celui-ci variant entre 67 000\$ et 70 000\$, toujours selon l'échelon où on se trouve, chaque année de service additionnelle permet d'obtenir, une fois à la retraite, de 1 340\$ à 1 400\$ de plus annuellement. De telles sommes équivalent, grosso modo, à un rendement de 29% par année. Difficile de faire mieux ! À titre de comparaison, si on souscrit, auprès d'une compagnie d'assurances, une rente viagère à partir d'un capital égal à la cotisation payée annuellement au RREGOP et placée dans un REÉR, on touchera un peu plus de 300\$ chaque année au maximum.

11^e COLLOQUE GÉRARD-PICARD – C.S.N.

Fabriquer des emplois de qualité

(L'avenir du secteur manufacturier au Québec)

Le rôle de l'État dans le développement du secteur manufacturier au Québec

par monsieur Bernard Landry,
ancien premier ministre du Québec

D'entrée de jeu, monsieur Landry a fait remarquer que si le Québec s'en était mieux tiré que les autres lors de la dernière crise économique et financière, c'était pour les deux raisons suivantes :

◆ nous avons au Québec un plus haut taux de syndicalisation, ce qui assure une meilleure distribution des richesses entre les citoyens ;

◆ la force de l'État (référence au modèle québécois); bien que critiqué par des éditorialistes, il a maintenu une cohésion sociale que les forces privées seules n'auraient pas pu réaliser plutôt préoccupées par leur survie personnelle et leur profit.

Mort du protectionnisme

Depuis 50 ans, le protectionnisme est pratiquement mort. Principalement à cause des leçons découlant de la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, on a senti la nécessité d'aller

→ → Suite de la page 4

vers la paix et de favoriser les rencontres entre pays en dehors de contextes de guerres.

Ainsi est née la notion de marché commun

D'abord, la création du Marché commun est née du fait qu'il s'était, en bonne partie, déroulé lors du dernier conflit mondial et qui, de plus, ne cesse de prendre de l'expansion, ne serait-ce que par l'adhésion de plus en plus de pays.

L'A.L.É.N.A, qui concerne l'Amérique du Nord a suivi de même que beaucoup d'autres petits marchés communs un peu partout sur la planète. Il est à signaler que l'on voit de plus en plus de pays qui négocient entre eux des ententes de libre-échange bilatérales, démontrant par là la tendance irréversible vers un éclatement des frontières économiques et même parfois politiques.

Le Québec a largement profité de l'A.L.É.N.A, car 50% des Québécois perdraient leur emploi si l'on revenait aux douanes d'avant l'A.L.É.N.A.

De plus, l'arrivée de l'A.M.C. a fait baisser les tarifs douaniers sauf pour les produits agricoles et ce traité recueille l'adhésion de plus en plus de pays.

Cette mondialisation a des côtés humanistes, car elle permet des rencontres entre des dirigeants sur un plan de rapprochement à des fins économiques, mais apporte son lot de problèmes que, par ailleurs, des organismes comme le Fonds monétaire international ont comme mission de corriger.

Mort du communisme

Le communisme, responsable de la production et de la distribution de tous les produits et services est, aux yeux de monsieur Landry, un échec total à tous points de vue. Depuis près de vingt ans, deux milliards d'individus lui ont tourné le dos, car il ne tenait pas compte de la nature humaine, ce qui devait tôt ou tard entraîner inévitablement sa chute.

Il a poursuivi en disant que si la Russie était encore sous la domination communiste, plus de Russes se seraient retrouvés aujourd'hui alcooliques ou prisonniers dans les camps de travail, ou de concentration et de torture dans les goulags de Sibérie.

Pour lui, il ne reste que deux vrais régimes communistes, soit la Corée du Nord et Cuba (ce régime communiste cubain ne l'étant qu'en partie vu qu'on le voit se diriger inévitablement vers le capitalisme).

Ici, le soussigné ajoute que la Corée du Nord, caractérisée par la famine chez ses enfants, doit sa survie précaire à la conduite de ses voisins immédiats, la Chine et la Corée du Sud qui craignent avec raison que la chute du régime de Pyongyang n'entraîne chez eux une marée de Coréens du Nord

affamés et malades qu'ils se devraient de nourrir et sauver. Cela rappelle les préoccupations des gens de l'Europe de l'Ouest pris de cours par l'arrivée d'Européens de l'Est à la recherche de liberté et de prospérité après la chute du mur de Berlin.

Protection de l'environnement et procès du capitalisme

La production industrielle a engendré une mise en danger de la planète. Et ce n'est pas fini avec la hausse de la consommation dans les pays émergents très peuplés avec une classe moyenne de plus en plus étendue qui veulent, eux aussi, avoir leur part de la prospérité.

Le capitalisme ultralibéral entre dans une phase de critique et de remise en question. D'ailleurs, l'ex-président Lula du Brésil et le président Sarkozy de France n'ont-ils pas déclaré qu'il fallait discipliner le capitalisme ?

Ceci est une suite logique de l'effondrement du communisme qui a généré une seule voie, soit le capitalisme avec aucune alternative crédible en face.

N'oublions pas qu'aux États-Unis, 95 % de la richesse est aux mains de 5 % de la population et un peu partout, l'heure est à l'endettement qui frappe de plus en plus de gens.

Au Québec, c'est gris

Nous sommes en face d'une population vieillissante avec une chute des naissances, malgré la hausse des naissances des dernières années. Monsieur Landry précise que dans son temps, il y avait 2 actifs au travail pour 1 passif alors qu'aujourd'hui, c'est 1 actif au travail pour 2 passifs.

L'espoir réside dans une économie diversifiée. En Ontario, tout est centré sur l'automobile alors qu'au Québec, nous avons Bombardier, CGI. Le Cirque du Soleil, les jeux vidéos... Ailleurs, à cet effet, on nous copie.

Pourquoi ne pas se centrer sur l'économie numérique, créatrice de plusieurs milliers d'emplois ?

Nous devons aussi nous rabattre sur un accroissement de la productivité, soit rapporter 2 à 3 fois plus que dans les années 1960 et, à cette fin, tout passe par de meilleurs équipements et une éducation forte.

Le Québec est une sorte de synthèse entre les États-Unis et l'Europe.

Dans le prochain numéro, Portrait de la situation actuelle avec Sylvie Vachon, économiste à la CSN et Yvon Lagarde, journaliste à Rue Frontenac.

Robert Thibault



SUFFIT-IL DE TOUT PEINDRE EN VERT?

**PAR OÙ FAUT-IL COMMENCER?
QUI PEUT NOUS AIDER?**

Pour avoir une usine, un restaurant, un établissement de santé ou tout autre milieu de travail qui respecte l'environnement, devons-nous uniquement compter sur les employeurs? En tant que syndicalistes et citoyens responsables, devons-nous participer, au sein de notre entreprise, à promouvoir une gestion opérationnelle et un environnement sains et verts?

**LE SYNDICAT EST-IL UN
MOTEUR DE CHANGEMENT?**

Des questions et des réponses qui seront discutées lors de la soirée *Suffit-il de tout peindre en vert?*

Réservez votre place, au plus tard le 9 février 2011, auprès de Ginette Henry, par téléphone au 514 598-2078 ou par courriel à ginette.henry@csn.qc.ca

Invitation

**LE MERCREDI
16 FÉVRIER 2011
DE 18 H À 20 H**

CCMM-CSN

**1601, AVENUE DE LORIMIER,
MONTREAL**

(MÉTRO PAPINEAU)

SALLE MICHEL-CHARTRAND

(UN LÉGER BUFFET SERA SERVI)

Les membres du comité environnement et développement durable seront heureux de vous recevoir!

**Conseil central
DU MONTREAL METROPOLITAIN**

